



Réf. Farde e-Assemblées : 2409189

N° OJ : 64

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Acquisition pour utilité publique d'un bien sis Chemin de l'Ombre, cadastré avenue de Flore, cadastré Bruxelles 22ème division, section R, n° 267X5.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 29 juillet 1961 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Considérant qu'en date du 8 octobre 2003, le bien sis Chemin de l'Ombre (seulement la construction, le terrain appartenant pour sa part à la Région), cadastré avenue de Flore, 22ème division, section R, n°267X5, a été cédé à titre gratuit par la Ville de Bruxelles à la zone de police Bruxelles-capitale/Ixelles ;

Considérant qu'en date du 23 juin 2020, le conseil de Police a, vu le projet de la zone de police de Bruxelles/Ixelles de centraliser ses services dans le bâtiment "De Ligne", et par conséquent de se défaire de plusieurs biens immobiliers, approuvé le principe de la vente du bien précité pour un montant minimal tel qu'estimé par Bruxelles-Fiscalité;

Considérant que le Conseil de police va prendre la décision de céder ce bien à la Ville de Bruxelles ;

Considérant que, vu qu'elle avait cédé ce bâtiment gratuitement, la Ville va faire offre à hauteur d'un euro symbolique;

Considérant que ce bâtiment sera intégré au patrimoine public de la Ville en vue d'une affectation et d'une gestion culturelle.

Considérants que les crédits sont inscrits à l'article 93006/71260 du budget extraordinaire de 2021

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : l'envoi d'une offre d'achat en pleine propriété d'un montant de 1 euro pour le bien sis Chemin de l'Ombre, cadastré avenue de Flore, 22ème division, section R, n° 267X5 (seulement la construction) est approuvé.

Article 2 : Le financement de la dépense par un emprunt est approuvé.

Annexes :

